5 Cellule de crise

Nom, prénom

Officier de liaison

Nom, prénom

Aide à la conduite

Nom, prénom

Chef EM crise

Nom, prénom

Fonction

Nom, prénom

Fonction

Nom, prénom

Fonction

Nom, prénom

Fonction

Nom, prénom

Fonction

Nom, prénom

Fonction

Nom, prénom

Fonction

Nom, prénom

Fonction

Nom, prénom

Fonction

Fonction	Responsabilités	Commentaires
Chef EM crise Intervention PBC	Le chef EM crise Intervention PBC supervise l'EM crise et coordonne, en cas de sinistre, l'enlèvement des collections. Il – convoque l'EM crise ; – identifie le problème, ordonne les premières mesures d'urgence, établit le calendrier, prépare les rapports de décision, contrôle et prend des mesures correctives ; – analyse, identifie et prend des décisions avec l'EM crise, les met en œuvre et résout la situation ; – formule les objectifs en fonction de la situation ; – décide de convoquer les membres de l'EM crise, les experts, les forces d'intervention PBC, etc.	
Représentant de la direction de l'institution	– collabore avec l'EM crise ; – apporte son expertise en ce qui concerne les biens culturels à protéger et les directives spécifiques à l'institution ; – fournit, en collaboration avec l'EM crise , des informations sur l'événement via différents canaux ; – approuve les budgets exceptionnels ; – informe les partenaires, les donateurs et	
Direction de l'office cantonal ou communal en charge de la culture, selon l'ampleur du sinistre	La direction de l'office cantonal ou communal en charge de la culture déclenche le plan PBC et définit le mode de communication en fonction de l'événement. Elle – déclenche formellement le plan ; – collabore avec l'EM crise ; – donne des directives et apporte son expertise en matière de politique, de biens culturels et de réputation ; – approuve les budgets exceptionnels.	
Coordinateur de l'intervention	Personne responsable de la coordination et de l'organisation de l'enlèvement des objets de la zone sinistrée. Il peut s'agir d'un collaborateur de l'institution concernée ou d'une personne externe à laquelle cette tâche a été clairement attribuée. Le coordinateur de l'intervention travaille au sein de l'EM crise de l'institution et assure le contact avec l'organe de conduite supérieur.	

Fonction	Responsabilités	Commentaires
Officier de liaison	L'officier de liaison assure la circulation des informations. Il – collabore avec l'EM crise, les sapeurs-pompiers et la protection civile ; – garantit la fluidité de la circulation des informations et leur acheminement vers les destinataires ; – assure la représentation au sein du poste de commandement des sapeurs-pompiers ; – tient et contrôle le journal d'intervention (sauf en cas d'aide à la conduite de la PCi).	
Responsable de la sécurité	Le responsable de la sécurité garantit la sécurité des personnes, des collections et des bâtiments. Il – transmet l'alarme et collabore avec l'EM crise ; – alerte le chef EM crise ; – se charge, avec le responsable du bâtiment, de limiter les dommages et d'assurer la sécurité générale (personnes, bâtiments, collections, transports) ; – coordonne, avec le responsable du bâtiment, le responsable de la logistique et la protection civile, les mesures de sécurité à l'intérieur et à l'extérieur de la zone sinistrée et organise les contrôles d'accès au site pour les personnes participant au sauvetage des collections ; – réceptionne le matériel de l'EM crise ; – met en place, avec le responsable de la logistique, un point de rencontre pour les personnes participant au sauvetage ; – coordonne, avec le responsable de la logistique et la protection civile, la sécurité du périmètre de travail.	

Fonction	Responsabilités	Commentaires
Responsable du bâtiment	Le responsable du bâtiment se charge des mesures de remise en état du bâtiment. Il – collabore avec l'EM crise ; – veille à limiter les dommages et garantit la sécurité générale (structurelle) du bâtiment ; – prend des mesures de protection pour le bâtiment ; – collabore avec le responsable de la sécurité ; – collabore avec le responsable de la logistique en ce qui concerne le matériel supplémentaire nécessaire au nettoyage de la zone sinistrée ; – participe aux mesures de protection des fonds (intacts ou endommagés) ; – se procure, en collaboration avec le responsable de la logistique, l'équipement nécessaire au sauvetage des biens et au contrôle des conditions climatiques ; – garantit les mesures de stabilisation et le contrôle des conditions climatiques ; – garantit les mesures de stabilisation et le contrôle des conditions climatiques ; – assure remise en état de la zone sinistrée ; – se met en relation avec les services financiers compétents pour les garanties de prise en charge et les commandes urgentes ; – contacte l'équipe de maintenance du bâtiment et les prestataires de services.	
Responsable conservation-restauration des collections Responsable PBC de l'institution Il et de l'intervention sur place	Le responsable conservation-restauration des collections / le responsable PBC de l'institution et de l'intervention sur place assure la transmission de toutes les informations en lien avec le sauvetage des fonds touchés et apporte son expertise technique et pratique des lieux. Il – collabore avec l'EM crise ; – informe le chef EM crise sur les équipes déjà en place dans l'institution pouvant apporter leur aide ; – apporte son expertise sur la typologie des collections concernées et sur la façon de les manipuler (fragilité, particularités, etc.) ; – propose des variantes pour les protocoles techniques ; – fournit des conseils pour l'engagement de spécialistes ; – coordonne les mesures sur le terrain avec les responsables de postes dans chaque zone de travail.	

Fonction	Responsabilités	Commentaires
Responsable de la logistique	Le responsable de la logistique assure l'approvisionnement en matériel. Il – collabore avec l'EM crise ; – garantit l'approvisionnement en matériel ; – collabore avec le responsable de la sécurité, le responsable du bâtiment et la protection civile ; – détermine les entreprises à contacter et se porte garant de la chaîne d'alarme des équipes de sauvetage ; – organise, en collaboration avec le responsable de la sécurité, le responsable du bâtiment et la protection civile, une zone de travail intérieure ou extérieure pour le sauvetage ; – se tient à la disposition de toutes les équipes de sauvetage pour organiser la subsistance ; – organise, une fois l'intervention terminée, le retour du matériel et son entretien.	
Protection civile	La protection civile fournit un appui en personnel et en matériel. Elle – collabore avec l'EM crise ; – collabore avec les responsables de la sécurité, du bâtiment et de la logistique ; – met à disposition des infrastructures de protection (abri, construction, etc.) ; – soutient les autres organisations partenaires ; – fournit les moyens nécessaires à la communication, à la documentation et à l'archivage (journal d'intervention, rapports, secrétariat, renseignement, etc.) ; – fournit le matériel, en collaboration avec le responsable de la logistique ; – organise, en collaboration avec les responsables de la sécurité, du bâtiment et de la logistique,	

Fonction	Responsabilités	Commentaires
Partenaires externes	Prestataires externes, conservateurs-restaurateurs, fournisseurs, etc. apportant leur soutien pour la résolution du problème et l'accomplissement des tâches.	
Responsable de la communication	Le responsable de la communication assure le suivi des décisions prises au sein de l'EM crise en matière de diffusion d'informations. Il – collabore, en fonction du sinistre, avec le service de communication de l'office communal ou cantonal compétent en matière de culture ; – fournit des informations sur l'événement par le biais de différents canaux (presse, etc.) ;	
Assurances	Le représentant des assurances facilite les démarches en matière de déclaration et de suivi du sinistre (expertise et prise en charge des coûts).	
Aide à la conduite	– rassemble et documente les informations relatives à l'intervention ; – rédige un procès-verbal des rapports ; – élabore régulièrement des rapports de situation ; – documente les décisions prises ; – tient le journal d'intervention ; – tient à jour les listes et les aperçus en lien avec l'intervention (tableau des moyens, liste des points en suspens, liste des connexio	

Fonction	Responsabilités	Commentaires